



UNION LOCALE DES SYNDICATS DE LA HAUTE-LANDE

SECTIONS DES ACTIFS ET RETRAITÉS EDF - SUD-AQUITAINE

Bourse du travail - 40110 - MORCENX

☎ : 05 58 07 84 97 - e-mail : ulcgthautelande2@orange.fr

(Permanence le Mercredi de 10 à 12 h.)

Morcenx le 27 Février 2015

PROCES PRUD'HOMAL ANCIENS D'ARJUZANX :

Ce jeudi 26 février 2015, les 99 anciens salariés du Centre de Production Thermique EDF d'ARJUZANX ont eu le délibéré du Procès Prud'homal du 27 Novembre 2014.

Les Juges Prud'homaux ont décidé du renvoi de l'affaire devant un juge départiteur le **28 MAI 2015**, à 14h00.

Ils seront à nouveau convoqués aux Prud'hommes de MONT DE MARSAN à cette date pour un nouveau Procès avec des plaidoiries contradictoires.

C'est Maître **Michel LEDOUX**, qui a donné l'information à plus d'une centaine de participants à la réunion d'information qui s'est tenue à la Bourse du Travail de Morcenx, en présence du **Groupe Amiante** de l'Union Locale et de **Jean-Pierre DUPIN**, Secrétaire Général du Syndicat CGT des IEG Sud-Aquitaine.

L'Union Locale CGT a proposé de préparer un nouveau **TEMPS FORT d'ACTION** pour le 28 Mai prochain à MONT DE MARSAN. Les participants à la réunion d'information ont validé à main levée cette proposition.

D'ores et déjà, les différentes instances de la CGT, départementales, régionales et nationales vont être sollicitées à nouveau pour la poursuite de la mobilisation, POUR :

- Porter l'exigence de délivrance des Attestations d'expositions à l'ensemble des Cancérogènes,
- Obtenir la reconnaissance des Préjudices d'anxiété. Au-delà du dédommagement financier individuel légitime, les pénalités financières imposées aux employeurs concourent à la Prévention.

Il faut créer les conditions pour que cessent les atteintes à la santé en milieu de travail.